

Promouvoir les pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement et aux affectations mixtes

Objectif

L'urbanisation concentrée que préconise le canton de Berne est conforme au principe de l'utilisation mesurée du sol. Des pôles d'urbanisation consacrés au logement et aux affectations mixtes que le canton considère comme prioritaires font l'objet d'une promotion: restructurations ciblées, densification du milieu bâti et extension des surfaces d'urbanisation en des emplacements centraux et jouissant d'une bonne desserte.

Objectifs principaux: A Utiliser le sol avec mesure et concentrer l'urbanisation

Intervenants

Canton de Berne OACOT
Régions Toutes les régions
Communes Toutes les communes

Responsabilité: OACOT

Réalisation

A court terme jusqu'en 2026
 A moyen terme entre 2027 et 2030
 Tâche durable

Etat de la coordination

en général:
Coordination réglée

Mesure

Les conférences régionales et les régions indiquent dans leurs conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) les périmètres qui, du point de vue de l'aménagement du territoire, se prêtent particulièrement bien au logement ou à une affectation mixte (logement et activités) mettant l'accent sur l'habitat. Il s'agit d'une part de zones à bâtir existantes et possédant un potentiel de restructuration (périmètres de restructuration) ou un potentiel de réalisation et de densification (pôles d'habitation) et d'autre part de secteurs non encore classés (secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti). Les secteurs qualifiés de pôles d'urbanisation (prioritaires) d'importance cantonale consacrés au logement et aux affectations mixtes dans la synthèse cantonale des CRTU sont inscrits dans le plan directeur (cf. verso). L'affectation prévue, avec une densité adéquate ainsi qu'une qualité urbanistique élevée (y c. les espaces libres nécessaires, notamment en vue de l'adaptation aux changements climatiques), doit y être concrétisée en priorité.

Démarche

- Le canton désigne dans son rapport de synthèse concernant les CRTU les pôles d'urbanisation consacrés au logement et aux affectations mixtes qu'il considère comme prioritaires et les inscrit dans le plan directeur. Au besoin et sur la base d'une évaluation globale, plusieurs secteurs peuvent être réunis pour former ensemble un pôle d'urbanisation (cf. verso).
- Le canton soutient les démarches relevant du droit de l'aménagement et s'engage en faveur de la réalisation de tels pôles auprès des communes et des propriétaires fonciers.
- Les conférences régionales et les régions déterminent dans leur CRTU des périmètres de restructuration et de densification, des pôles d'habitation et des secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti (habitat).
- Les conférences régionales et les régions s'engagent, avec les instruments dont elles disposent, en faveur de la réalisation des secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti (habitat) auprès des communes et des propriétaires fonciers.
- Les communes indiquent dans leurs plans d'aménagement local les possibilités de concrétiser l'affectation prévue dans les périmètres de restructuration et de densification, les pôles d'habitation et les secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti (habitat). Elles se concentrent tout particulièrement sur les pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement et aux affectations mixtes selon la liste figurant au verso de la présente fiche.
- Les communes s'engagent auprès des propriétaires fonciers en faveur de la réalisation des pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement.

Interdépendances/objectifs en concurrence

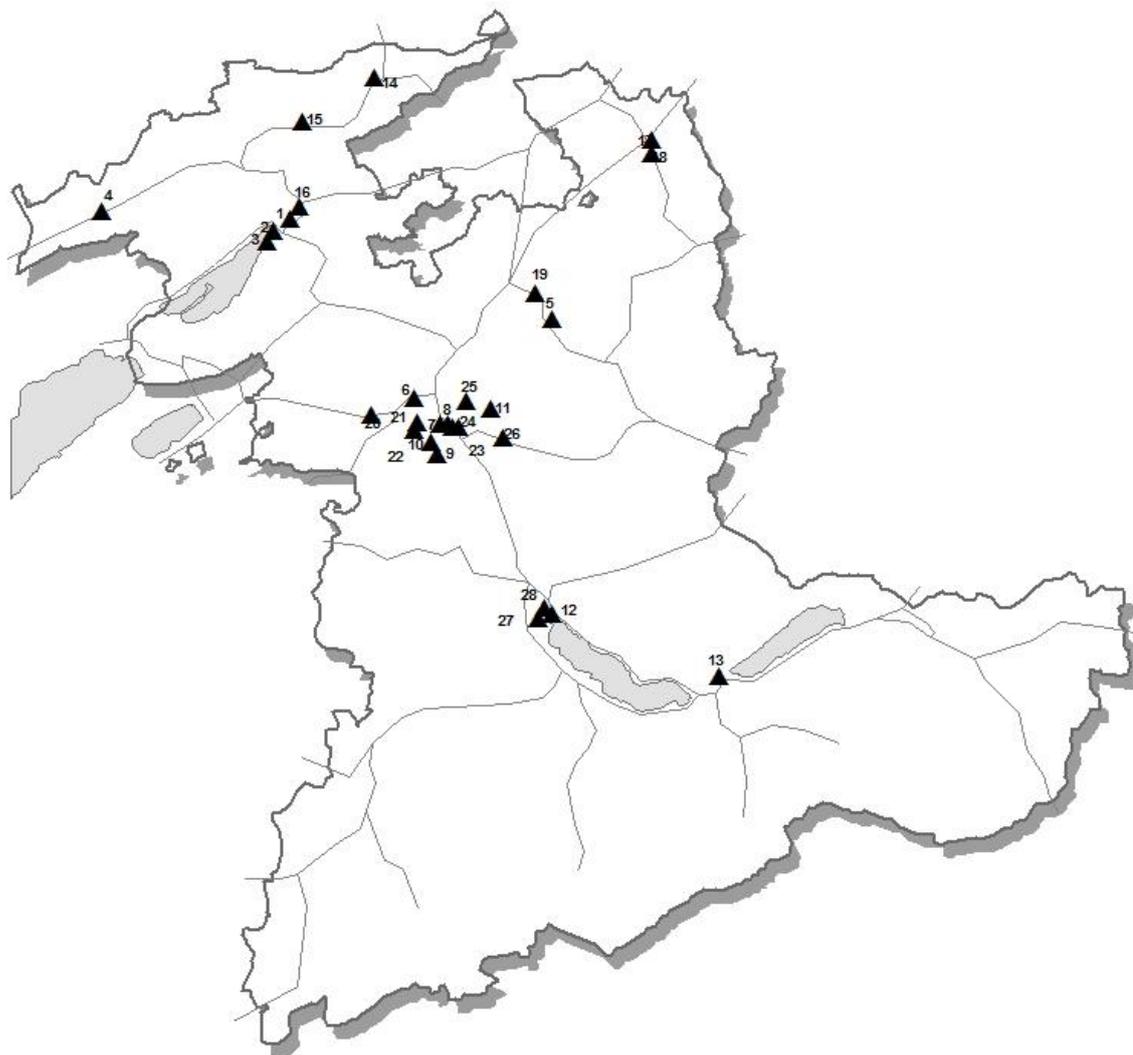
- Déterminer les besoins en terrains à bâtir pour le logement (fiche de mesure A_01)
- Promouvoir l'urbanisation interne (fiche de mesure A_07)

Etudes de base

- Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU)
- Rapport de synthèse cantonal concernant les CRTU de la 1^{ère} génération du 13 juin 2012 (ACE 869/2012)
- Rapport de synthèse cantonal concernant les CRTU de la 2^e génération du 7 décembre 2016 (ACE 1355/2016)
- Rapport de synthèse cantonal du 1^{er} septembre 2021 concernant les CRTU de 2021 (ACE 1009/2021)

Indications pour le controlling

Pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement et aux affectations mixtes



Dans les rapports de synthèse des CRTU, le canton a désigné les secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti comme pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement et aux affectations mixtes:

N°	Emplacement	Type	C/Cp/ChA*	Superficie	EC**
1	Saint-Imier, La Clef	Secteur prioritaire pour l'extension du milieu bâti (habitat)	C	3,3 ha	CC
2	Moutier, Gare Sud/Nord	Périmètre de restructuration	-	4,6 ha	CR
3	Valbirse, Espace-Birse	Pôle d'habitation	-	3,3 ha	CR
4	Bienne / Nidau, Gwertmatte	Pôle d'habitation	-	5,3 ha	CR
5	Bienne, développement urbain avec les secteurs suivants:				
	- Sägeföld	Pôle d'habitation	-	4,2 ha	CR
	- Gurzelen	Périmètre de restructuration	-	5,5 ha	CR
	- Gare de Mâche	Périmètre de restructuration	ChA	2,9 ha	CR
	- Rue Jakob, sud	Périmètre de restructuration	-	4,6 ha	CR
6	Ipsach, zone proche du lac	Secteur prioritaire pour l'extension du milieu bâti	Cp	6,5 ha	IP
7	Langenthal, Hopferenföld	Pôle d'habitation	-	2,3 ha	CR
8	Langenthal, Porzi-Areal	Périmètre de restructuration	-	19,8 ha	CR
9	Bern, Viererfeld	Pôle d'habitation	-	16,3 ha	CR

N°	Emplacement	Type	C/Cp/ChA*	Superficie	EC**
10	Bern / Muri, Saali-Melchenbühlweg	Pôle d'habitation	–	9,4 ha	CR
11	Kehrsatz, Bahnhofmatte	Pôle d'habitation/affectation mixte	–	2,8 ha	CR
12	Bern, Gaswerkareal	Périmètre de restructuration	–	8,6 ha	CC
13	Muri, Schürmatt	Secteur prioritaire pour l'extension du milieu bâti (habitat)	C	9,9 ha	CC
14	Muri, Lischenmoos	Périmètre de restructuration	–	8,0 ha	CC
15	Stettlen, Bernapark	Périmètre de restructuration	–	7,4 ha	CR
16	Worb, Bächumatt	Secteur prioritaire pour l'extension du milieu bâti (habitat)	C	7,5 ha	CR
17	Bern / Köniz, pôle d'urbanisation Morillon-Kleinwabern avec les secteurs suivants:				
	- Bern / Köniz, Morillongut	Pôle d'habitation	–	11,9 ha	CR
	- Wabern, Nesslerenweg/METAS	Pôle d'habitation	–	2,4 ha	CR
	-				
	- Kleinwabern, Balsigergut	Secteur prioritaire pour l'extension du milieu bâti (habitat)	Cp	7,5 ha	CR
18	Thun, Siegenthalergut	Secteur prioritaire pour l'extension du milieu bâti (habitat)	C	5,0 ha	CR
19	Thun, Bahnhof West / Güterbahnhof	Périmètre de restructuration	ChA	14,9 ha	CR
20	Thun, Rosenau-Scherzlingen	Périmètre de restructuration	ChA	4,0 ha	CC
21	Heimberg, Gesamtentwicklung Bahnhof	Périmètre de restructuration	–	6,5 ha	CR
22	Interlaken, Uechteren	Secteur prioritaire pour l'extension du milieu bâti (habitat)	C	5 ha	CC

*C: classement nécessaire, Cp: classement partiel nécessaire, ChA: changement d'affectation d'aires ferroviaires

**EC: état de la coordination, à savoir CR: coordination réglée, CC: coordination en cours, IP: information préalable